

# **Règlement de jeu-concours GRAND JEU VOYAGE DE NOCES Salons du mariage 2023-2024**

La société VOYAGEURS DU MONDE, société anonyme au capital de 3 691 510 euros, dont le siège social est situé au 55 rue Sainte Anne 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 315 459 016, titulaire de la licence d'Etat n°075 95 0346,

et la société MILLE ET UNE LISTES, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 364 200 € dont le siège social est situé 27 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 422 891 960,

Organisent un jeu intitulé « Grand Jeu Salon du Mariage » qui se déroulera du 09 septembre 2023 au 25 février 2024.

## **ARTICLE I – PARTICIPANTS**

Ce jeu est ouvert gratuitement sans obligation d'achat. Ce jeu est réservé aux personnes majeures qui pourront justifier d'un pacs ou d'un mariage entre le 16/09/2023 et le 28/02/2025, résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel du groupe Galeries Lafayette, du personnel de démonstration, du personnel Voyageurs du Monde et de ses partenaires, ainsi que les membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

## **ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer à ce jeu, il suffit de :

- se procurer un bulletin de participation disponible sur le stand Mille et une listes en salon du mariage (voir liste des salons sur [milleetunelistes.fr](https://www.milleetunelistes.fr)), à l'espace Services des Galeries Lafayette ou directement sur internet : <https://www.jeu-milleetunelistes.com/>
- remplir correctement ce bulletin en indiquant la date du mariage, le nom, le prénom, le numéro de téléphone, l'adresse email et le code postal du futur marié participant, ainsi que le nom et le prénom du (de la) conjoint(e), ou bien remplir le formulaire sur la page web du jeu <https://www.jeu-milleetunelistes.com/>
- déposer ce bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet ou bien valider et envoyer ses réponses via le formulaire web du jeu jusqu'au 25 février 2024 au plus tard.

Il ne sera accepté que deux participations par foyer, soit une par futur marié d'un même couple. Le dépôt de plusieurs bulletins, par la même personne, entraînera l'annulation de tous les bulletins déposés pour cette personne et son (sa) conjoint(e).

Aucun envoi de bulletin de participation par courrier ne sera accepté. Tout bulletin incomplet ou inexactement rempli, indéchiffrable ou raturé sera éliminé.

### **ARTICLE III - TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort sera effectué le **26 février 2024** par Mille et une listes afin de déterminer le bulletin gagnant parmi l'ensemble des bulletins présentés dans l'urne et reçus via le formulaire web du jeu.

Le bulletin sera déclaré gagnant sous réserve de vérification de sa validité (articles 1 & 2).

### **ARTICLE IV – DOTATION MISES EN JEU**

La dotation mise en jeu est la suivante :

**Voyage de Noces à l'île Maurice d'une durée de 9 jours / 7 nuits pour deux personnes d'une valeur de 10 500 euros.**

#### **Ce lot comprend :**

- Les billets d'avion aller/retour Paris/Maurice avec la compagnie Air France en classe économique
- 7 nuits en junior suite avec demi-pension (petit déjeuner et dîner inclus hors boissons) à JW Marriott Mauritius 5\* Luxe
- Les transferts privés aller/retour entre l'aéroport et l'hôtel JW Marriott Mauritius 5\* Luxe
- Les services Voyageurs du Monde :
  - o Accès au salon Affaire Air France à Roissy Charles de Gaulle
  - o Passage prioritaire des formalités de police et de douane à l'arrivée
  - o Service de conciergerie sur place 7j/7.
- Les taxes d'aéroport

#### **Le lot ne comprend pas :**

- L'acheminement entre le domicile du couple gagnant et l'aéroport Charles de Gaulle
- Les déjeuners
- Les dépenses et extra de nature personnelle
- Les pourboires usuels
- Les frais éventuels de vaccination, d'obtention de passeport ou de carte d'identité
- Les prestations terrestres non mentionnées
- Les visites ou excursions
- Les nuitées supplémentaires
- Les appels téléphoniques

- L'assurance voyage

**Conditions :**

Départ valable du 01/03/2024 au 01/03/2025 hors période de vacances scolaires et selon les disponibilités.

Le lot est non échangeable, non modifiable, non cessible. Le lot ne pourra en aucun cas être remboursé en tout ou partie ou échangé contre tout autre article ou service ou argent numéraire.

Le gagnant doit faire savoir les dates de voyage souhaitées au moins 90 jours avant sa date d'arrivée effective.

Une fois les dates confirmées, aucune modification ne peut être apportée par le bénéficiaire ou son compagnon de voyage.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer, à tout moment, le prix proposé par un prix de nature et de valeur similaires.

Jeu national gratuit, sans obligation d'achat, réservé aux personnes majeures se mariant avant le 28/02/2025. Règlement complet à disposition sur le stand et sur <https://www.jeu-milleetunelistes.com/>

Si le voyage n'est pas effectué dans les délais impartis, aucune extension ne sera accordée. Si le voyage ne peut être effectué, aucune compensation ou remboursement équivalent au montant du voyage, ne pourront être réclamés.

Toutes prestations complémentaires souhaitées par les gagnants, avant et pendant leur séjour (ex : Changement de catégorie de chambre et/ou nuits supplémentaires, prolongation du séjour dans un hôtel sur une autre île incluant les transferts, excursions ...) devront obligatoirement être réservés auprès de Voyageurs du Monde et seront à la charge des gagnants.

Voyageurs du Monde se réserve le droit de changer l'hôtel du gagnant sélectionné vers un autre hôtel si les chambres ne sont plus disponibles pour les dates de voyage demandées ou pour toute circonstance indépendante de la volonté de l'hôtel.

Il appartient aux gagnants de vérifier la validité de leurs titres de transport et d'être en possession des documents de voyages nécessaires.

Les passeports sont exigés pour les voyages internationaux. Le gagnant sélectionné et son compagnon de voyage sont tenus de s'assurer qu'ils disposent de passeports ou de visas valides, pour le voyage, si nécessaire. Les passeports doivent être valables pour toute la durée du voyage à l'île Maurice, jusqu'au retour en France.

**ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS**

Les gagnants seront informés par email et par téléphone par Mille et une listes, via les coordonnées figurant sur le bulletin de participation dans un délai de 15 jours à compter du tirage au sort, des modalités de remise de leur lot.

Le courrier électronique sera envoyé à l'adresse mail communiquée par le gagnant, sous réserve d'avoir transmis une adresse valide. Il est précisé en effet que la communication de coordonnées incomplètes ou inexactes empêchera l'attribution du lot sans que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse être engagée.

Passé un délai de 15 jours après le tirage au sort, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, le dit lot deviendra la propriété des sociétés organisatrices, qui procéderont à un nouveau tirage au sort. Les mêmes conditions s'appliqueront alors pour le nouveau gagnant.

Un conseiller voyages de Voyageurs du Monde sera chargé d'organiser le séjour du couple gagnant et prendra contact avec lui une fois que le service Mille et une listes aura informé le dit gagnant de son gain.

## **ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour MILLE ET UNE LISTES, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Les données des participants sont en outre destinées à la société MILLE ET UNE LISTES ainsi qu' :

- aux Sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, d'améliorer nos offres et votre satisfaction.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrice(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera (ont) destinataire(s) des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Le gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse : [relaiscil@galerieslafayette.com](mailto:relaiscil@galerieslafayette.com)

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

## **ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement sur le stand de Mille et une listes, aux Services Clients des Magasins Galeries Lafayette et BHV MARAIS participants, ainsi que sur <http://jeu-milleetunelistes.com/>

## **ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS**

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au gagnant lors du retrait du lot. Notamment, il est précisé que les dates de séjours ne pourront être arrêtées qu'après réservation et selon les disponibilités. Les réservations ne pourront donner lieu à un changement à la demande du gagnant.

Les séjours et voyages sont valables jusqu'aux dates indiquées dans le descriptif du lot, hors vacances scolaires et sous réserve de disponibilités.

Les voyages ne sont pas cessibles. Les frais annexes, notamment de pré-acheminement, d'assurances et tous autres frais que ceux précités, sont à la charge des gagnants.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité se rapportant aux prestations hôtelières offertes.

De même, toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

## **ARTICLE IX – LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par les sociétés organisatrices.

## **ARTICLE X - RESPONSABILITÉ**

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité des organisateurs ne pourrait être recherchée si le gagnant n'est pas en possession de l'ensemble des documents nécessaires pour le voyage. Il appartient au gagnant de vérifier la validité de leurs titres de transport et d'être en possession des documents de voyages nécessaires. Tous les voyageurs devront avoir un passeport valable pendant toute la durée du séjour et jusqu'à leur retour en France ; tous visas nécessaires ou assurance sont la responsabilité du gagnant.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de 15 jours après l'annonce du gagnant aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris,  
Le 12 juillet 2023